



Delai de retractation pour un achat entre particulier

Par **golf**, le **27/01/2011** à **20:36**

Bonjour,
j'ai , dimanche dernier acheter un vehicule, j'aimerais savoir si il m'est possible de revenir sur ma vente soit, si je peux annuler la vente . J'ai constater quelques defauts qui risque de me couter tres cherre, merci de votre reponse

Par **chaber**, le **29/01/2011** à **07:14**

Bonjour,

Le délai de rétractation ne s'applique pas pour les ventes entre particuliers.

Si vous voulez faire annuler la vente pour vices cachés, il faudra au préalable que vous fassiez expertiser contradictoirement le véhicule puis aller en justice.